

APPEL D'OFFRE

Educateur spécialisé H/F CDD – Temps plein 4 semaines

Date de prise de poste :
le plus rapidement possible

Date de limite de réception des candidatures : 30/09/2023

Pôle Prévention Educative et Insertion - Service AED – Secteur OUEST

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis.

A titre d'exemple pour le présent poste (1 ETP) : De 2100 € en début de grille à 2730 € avec 11 ans d'ancienneté, salaire mensuel brut incluant l'indemnité des métiers socio-éducatifs, dite « SEGUR »

Missions

Travail sectorisé au sein du service de l'AED, en lien avec une équipe pluridisciplinaire (psychologue, CESF), vos missions seront :

- Evaluer les difficultés familiales, favoriser la parole de l'enfant et proposer un projet individualisé
- Rechercher et élaborer avec l'équipe des axes de travail adaptés à la situation familiale
- Apporter aide et soutien aux représentants de l'autorité parentale tout au long de l'accompagnement.
- Proposer et faciliter l'accès à des prises en charges spécifiques
- Offrir une médiation entre les partenaires et la famille en cas de nécessité et dans l'intérêt de l'enfant
- Utiliser le logiciel métier pour se repérer dans la chronologie des accompagnements, pour participer à la pluridisciplinarité et la continuité du service.

Conditions d'exercice

Être titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé

Être titulaire **IMPERATIVEMENT** du permis de conduire

Profil souhaité

Qualifications :

- Qualité rédactionnelle indispensable
- Maîtrise de l'outil informatique

Compétences :

- Qualité relationnelle, sens de l'écoute, souci du travail partagé et pluridisciplinaire
- Dynamisme, rigueur engagement et créativité
- Sens de l'organisation

Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 17 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : jours enfant malade, mise en oeuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% à compter du 01/07/2023)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations à adresser à l'attention de M. YAHI, Directeur du Pôle Prévention Educative et Insertion, à l'adresse mail suivante : aed.direction@montjoye.org)